

## Programme de travaux 1996 - Bâtiments administratifs et techniques

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : En accord avec les différents responsables des services et des commissions, il est envisagé de réaliser un programme de travaux pour l'année 1996 au Centre Administratif Municipal.

Celui-ci prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et l'amélioration des conditions de travail à l'intérieur des bâtiments.

Ce programme qui a reçu un avis favorable de la Commission Patrimoine lors de sa réunion du 22 février 1996, comporte les travaux suivants :

### Centre Administratif Municipal

#### *Sécurité*

- \* mise en place d'une alarme de type 1 au 2-4-6, rue Mégevand : 300 000 F.

#### *Restauration scolaire accueil*

- \* restructuration première tranche : 550 000 F.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à lancer l'(ou les) appel(s) d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département (pour certains de ces travaux), la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1996 et suivantes,
- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations départementales à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.022/1323.00501.33000 et en dépenses au chapitre 90.022.2313.00501.33000,
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Visa préfectoral du 30 avril 1996.*